

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 42665

Texte de la question

Les entreprises créées par des Français établis hors de France constituent pour notre économie un secteur générateur d'emplois, de revenus et de devises. En raison de ces retombées un système d'aide a été élaboré mais semble inadapté pour les PME de droit purement local qui ne sont pas filiales ou succursales de groupes français mais sont des structures « à capitaux français » établies hors de France. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation d'examiner la possibilité d'étendre aux créateurs français à l'étranger les mesures d'encouragement adoptées dans le cadre de la Loi du premier août 2003 pour l'initiative économique.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri

Circonscription: Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42665

Rubrique: Entreprises

Ministère interrogé: PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4884